



## Extrait du Registre des Délibérations

### DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du mercredi 28 septembre 2016 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 21 septembre 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

#### Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pascale Douineau, Eric Alagon, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Manuel Pottier, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Patrick Vaineau, Bernard Nedellec, Cindy Le Hen, Brigitte Conan, Alain Kerhervé, Françoise Cordroc'h, Marc Duhamel, Yvette Bouguen, Serge Nilly

#### Pouvoirs :

Pierrick Le Guirrinec a donné pouvoir à Eric Alagon  
Nadine Constantino a donné pouvoir à Marie-Madeleine Bergot  
Géraldine Chéreau a donné pouvoir à Cécile Peltier  
David Le Doussal a donné pouvoir à Gérard Jambou  
Christophe Couic a donné pouvoir à Stéphanie Mingant  
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Yvette Metzger à partir de 20h40  
Erwan Balanant a donné pouvoir à Serge Nilly  
Martine Brézac a donné pouvoir à Yvette Bouguen

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Gérard Jambou

## 7. DENOMINATION DE VOIES ET DE PLACES

### Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal, la dénomination des voies et places suivantes :

- place où s'arrêtent les bus près de l'école Notre Dame de Kerbertrand : esplanade du Père Ollivier
- giratoire au droit du pont de Moëlan : giratoire de la gare,
- dernière habitation sur la commune de Quimperlé vers le village de Kerfleury à Moëlan-sur-Mer : allée de Kerfleury
- voie en impasse vers le stade et la salle de sports des Papeteries de Mauduit : impasse Désiré Granet (nom du stade),
- square près du porche nord de l'église Notre-Dame : square Jean V

Avis favorable des commissions politique de la ville environnement/eau et lutte contre les inondations en date du 13 septembre 2016

### Décision :

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.**



Pour expédition conforme  
**Le MAIRE,**  
**Michaël QUERNEZ.**